



Souppes-sur-Loing

VOTRE RENDEZ-VOUS :

Date : .....

Heure : .....

**Dépôt des dossiers uniquement**

**sur RENDEZ-VOUS**

**01.64.78.57.77**

Tout retard entrainera l'annulation du rendez-vous  
Tout dossier incomplet sera refusé

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UN MAJEUR

Le demandeur doit **OBLIGATOIREMENT** être présent



TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS DE LEURS PHOTOCOPIES (pour chaque dossier)



Pré-demande à remplir en ligne sur [www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)  
et à imprimer pour le rendez-vous

**1 photo d'identité non découpé** en couleur, **de moins d'1 an**. La hauteur du visage doit être comprise entre 3,2 et 3,6 cm (cheveux inclus), tête nue et de face, sur fond clair, neutre et uni mais pas blanc, sans lunettes et sans sourire. La photo doit être réalisée par un professionnel ou une cabine photomaton agréée par le ministère de l'intérieur.



**Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois**

Français nés en France : demander à la Mairie du lieu de naissance

Français nés à l'étranger : écrire au Ministère des Affaires Etrangères

Service central de l'Etat Civil - 44941 NANTES Cedex 09

Ou par internet : [www.diplomatie.gouv.fr/fr](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr)

**Connaitre les dates et lieux de naissances de vos parents** : Nom de naissance + tous les prénoms

**Passeport en cours ou périmé de moins de 2 ans** : Copie page de la photo

**Ancienne carte d'identité + PHOTOCOPIE RECTO-VERSO**

**Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** (EDF, Téléphone, quittance de loyer (non manuscrite), taxe d'habitation, foncière...) + **PHOTOCOPIE**

**Si hébergé** : Attestation de l'hébergeant, justificatif de domicile à son nom et copie de sa pièce d'identité

**Pour les femmes mariées** : livret de famille **AVEC PHOTOCOPIE** de la page du mariage (copie de la page du décès du conjoint si veuve)

Dans le cas où une femme souhaite garder son nom d'épouse, fournir le jugement de divorce original + PHOTOCOPIE (ou autorisation et copie CNI de l'ex-époux)

Déclaration de perte (établie sur place) ou de vol (établie par les services de police) + un **timbre fiscal à 25 €** (à acheter dans un bureau de tabac, au trésor public ou en ligne lors de la pré-demande)

Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> demande suite à une naturalisation, fournir une preuve de la Nationalité française (certificat de nationalité française, décret de naturalisation) + **PHOTOCOPIE**